



PROVINCE  
de NAMUR

Direction de la Santé publique (DSP)  
Direction des Affaires sociales et sanitaires (DASS)  
Observation du social, de la santé et du logement



*Billet  
santé  
du mois  
présenté par Pierre et Stéphane*

**Le RADON,  
un ennemi  
dans votre maison ?**



**7 novembre**

## Journée européenne du radon

**Près d'un cancer du poumon sur 10 est causé par le radon...**

« Le cancer du poumon touche plus de 6000 personnes en Belgique chaque année. Près d'une fois sur dix, le radon en est la cause. C'est la substance cancérigène la plus dangereuse dans les habitations. »

### Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches qui a la particularité d'être incolore, inodore et insipide. Il profitera entre autres des fissures, des équipements sanitaires mais également des approvisionnements d'eau pour s'infiltrer et se concentrer dans les bâtiments. Le radon pénétrera au niveau des voies respiratoires en même temps que l'air respiré et pourra irradier les poumons, les endommager et provoquer un cancer. Le risque sera d'autant plus important que la concentration en radon et la durée d'occupation du bâtiment seront élevées.

Deuxième cause de cancer du poumon après la cigarette, le radon représente un risque accru chez les fumeurs, les effets combinés de ces substances cancérigènes se renforçant entre eux.

Des études démontrent que le risque de cancer pulmonaire augmente proportionnellement avec l'exposition au radon.



Les voies d'entrée du Radon

<sup>1</sup> <http://www.afcn.fgov.be/>

Ce risque est déjà présent à partir d'une concentration en radon de 100 Bq/m<sup>3</sup> et augmente de 16 % par tranche de 100 Bq/m<sup>3</sup>. Cette concentration a été déterminée par l'OMS comme «niveau cible» à ne pas dépasser si possible. Au-delà, il est recommandé d'améliorer le renouvellement d'air dans l'habitation.

*Le becquerel (Bq) est une unité de mesure de la radioactivité, qui correspond à une désintégration par seconde.*

En province de Namur, les résultats obtenus lors de la campagne 2016-2017 montrent qu'approximativement 40 % des logements détectés dépassent la valeur de 100 Bq/m<sup>3</sup> ; 4 % des habitations détectées dépassent même 400 Bq/m<sup>3</sup>, valeur au-delà de laquelle des actions correctives sont recommandées, afin de diminuer les risques liés à une exposition prolongée au radon. La valeur de 800 Bq/m<sup>3</sup> est, quant à elle, dépassée dans 2 % des cas. A partir de cette valeur limite, les risques de développer un cancer du poumon suite à une exposition prolongée au radon sont doublés.

Notons que les concentrations élevées en radon ne sont pas retrouvées uniquement dans le sud de la Wallonie, zone considérée comme «à risque» de par la nature du sous-sol. En effet, cette année encore, des logements proches du centre-ville de Namur ont révélé des concentrations importantes en radon, certaines dépassant même les 2500 Bq/m<sup>3</sup>. Ces résultats démontrent que tout logement, quelle que soit sa localisation géographique, peut être sujet à une teneur élevée en radon.

### **Comment détecter le radon ?**

**Un simple test suffit !** Seul le placement d'un détecteur dans votre habitation vous permettra de connaître la concentration à laquelle vous êtes exposé. La détection se déroule durant la période hivernale, un détecteur devant être placé durant 3 mois dans une des pièces de vie du rez-de-chaussée (le plus souvent le living, la salle à manger, la chambre à coucher). Au terme de cette période, le détecteur devra être renvoyé pour analyse.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, tout citoyen (et ce pour les différentes provinces wallonnes et la région bruxelloise) peut commander un détecteur de radon via le site web [www.actionradon.be](http://www.actionradon.be). Le coût du détecteur (analyse et aide éventuelle à la remédiation comprises) est de 20 €.

### **Comment éliminer le radon ?**

En fonction du résultat de la détection, des conseils appropriés vous seront fournis. Dans la majeure partie des cas, **améliorer la ventilation des pièces et obturer les voies de passage du radon** vers les locaux occupés permettront de diminuer la concentration en radon. Si, malgré tout, ces améliorations sont insuffisantes, des solutions plus techniques peuvent être mises en place. L'étanchéification de la dalle de sol et/ou du vide ventilé, l'extraction du radon en-dessous du socle du bâtiment en sont des exemples.

Lorsque la concentration en radon est trop élevée, les partenaires de la campagne accompagnent le propriétaire dans les actions de remédiation à envisager.

### **Pour en savoir plus :**

- Sami de la Province de Namur (Service d'analyse des milieux intérieurs)  
sami@province.namur.be - Tél. : 081 776 714
- Commande d'un détecteur : [www.actionradon.be](http://www.actionradon.be)

<sup>2</sup> Ce niveau de référence de 400 Bq/m<sup>3</sup> sera prochainement abaissé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, suite à la transposition par la Belgique d'une Directive européenne fixant les normes de base en matière de radioprotection.